

BULLETIN DE SANTE DU VEGETAL
en région Centre

Abonnez-vous **gratuitement**
aux BSV de la région Centre

www.centre.chambagri.fr

Retrouvez des informations sur les adventices en lisant le
« [BSV Adventices](#) »

RESEAU 2018

Pour la période du 17 au 23 mai (semaine 21), **57 parcelles de maïs** ont été observées dans le cadre du réseau BSV Région Centre – Val de Loire.

STADES DU MAÏS

Toutes les parcelles sont semées. Les plus avancées sont entre 7 et 10 feuilles (11%) et la majorité est entre 4 et 6 feuilles (67%).

La répartition géographique de ces stades est présentée en Annexe ([Stades des parcelles référencées en semaine 21](#)).

PYRALES

Chrysalidation

Le suivi de chrysalidation des larves de pyrale permet de prévoir l'émergence des papillons. Les chenilles hivernantes se transformant en nymphes aux mois de mai-juin, un suivi est réalisé à Orléans (45) et à Villandry (37) depuis fin avril. Cette semaine, les taux de chrysalidation sont de :

- **77%** à Villandry (37),
- **21%** à Orléans (45).

Les taux de chrysalidation ont doublé depuis la semaine dernière.

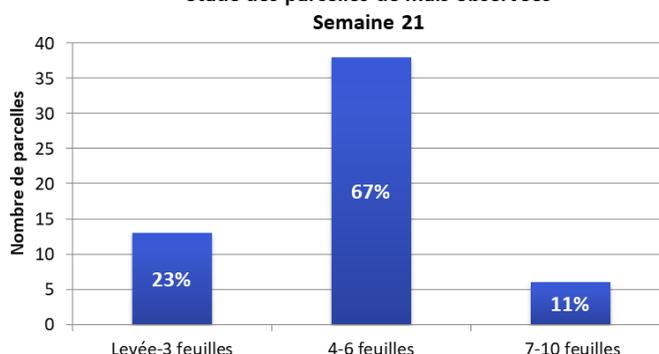
A la même date, il était de 87% en 2017 et de 0% en 2016.

Suivi des vols

La mise en place du réseau de piégeage se poursuit et **37 pièges** ont été relevés sur l'ensemble de la région Centre – Val de Loire pour un total de **9 pyrales** capturées, soit une moyenne de **0.1 papillons/piège**.

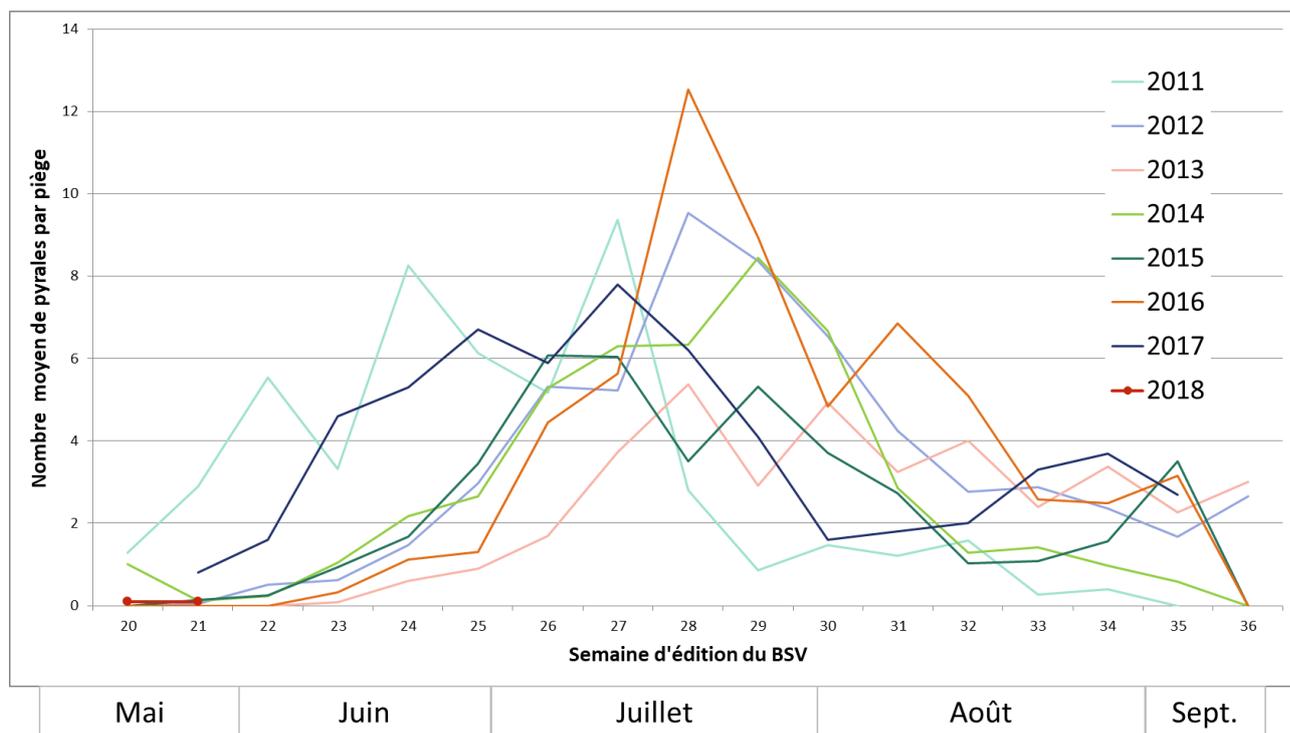
Plus de la moitié des captures ont été effectuées en Champagne berrichonne. En dépit des taux de chrysalidation observés et des cumuls de températures enregistrés, le nombre de captures est encore faible.

Stade des parcelles de maïs observées



Chenille de pyrale avant chrysalidation

Chrysalide de pyrale



Indications climatiques

La **somme des températures en base 10** constitue un bon indicateur de la précocité du début des vols de pyrale, en complément des suivis de chrysalidation et des relevés de piégeages.

[Les graphiques proposés en Annexe](#) présentent, pour 6 stations de la région Centre (une pour chaque département), les sommes de températures en base 10 depuis le 1^{er} janvier 2018 :

- La courbe rouge représente l'évolution de l'année en cours (2018) intégrant 7 jours de prévisions météorologiques.
- La courbe violette représente les cumuls de l'année précédente (2017).
- Les autres courbes sont les normales trentenaires (médiane, décile 2 et décile 8).

En région Centre-Val de Loire, le début de campagne 2018 est caractérisé par un épisode de fortes chaleurs. Les cumuls de températures en base 10 depuis le 01/01/2018 enregistrent des niveaux records et dans les prochains jours, l'augmentation des températures devrait conforter cette tendance. Au 23 mai, **l'avance moyenne régionale** par rapport à la médiane trentenaire (courbe verte) est de **11 jours** (base 10°C). Au niveau départemental, on observe les écarts à la médiane suivants :

- + 26°C.jours pour le 36,
- + 67°C.jours en moyenne pour le 28, le 41 et le 45,
- + 58°C.jours en moyenne pour le 18 et le 37.

Les températures sont un facteur influant le développement nymphal des larves de pyrale et dans les prochains jours, leur augmentation **favorisera l'émergence des papillons**.

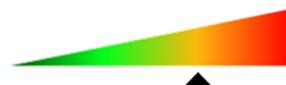
SESAMIE

Sur 9 pièges relevés sur l'ensemble de la région, 1 capture de **sésamie** (*Sesamia nonagrioides*) a été signalée dans le 36 (à Niherne).



LIMACES

Niveau de risque :
De levée à 5-6 feuilles



Contexte d'observation

De la levée au stade 6 feuilles, les feuilles sont dévorées et seules les nervures ne sont pas attaquées. Des traces de mucus sont laissées sur la plante ou sur le sol.

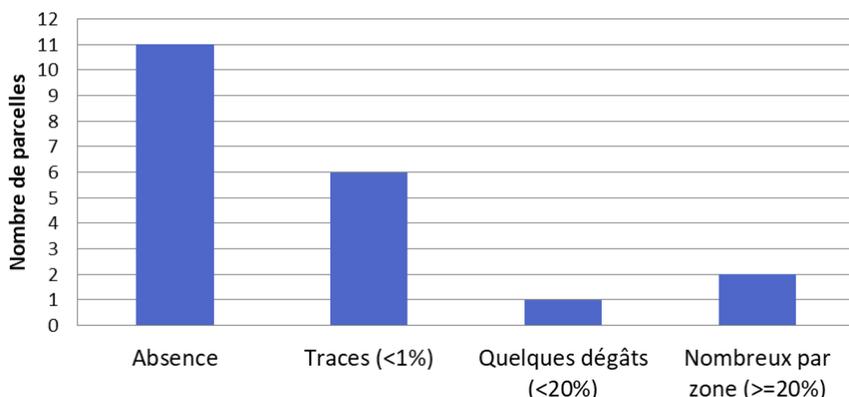
Etat général

Cette semaine, sur 19 parcelles observées, **8 présentent** des dégâts de limaces. Pour 2 parcelles du 41, les dégâts atteignent plus de 20% des plantes par zone privilégiées.

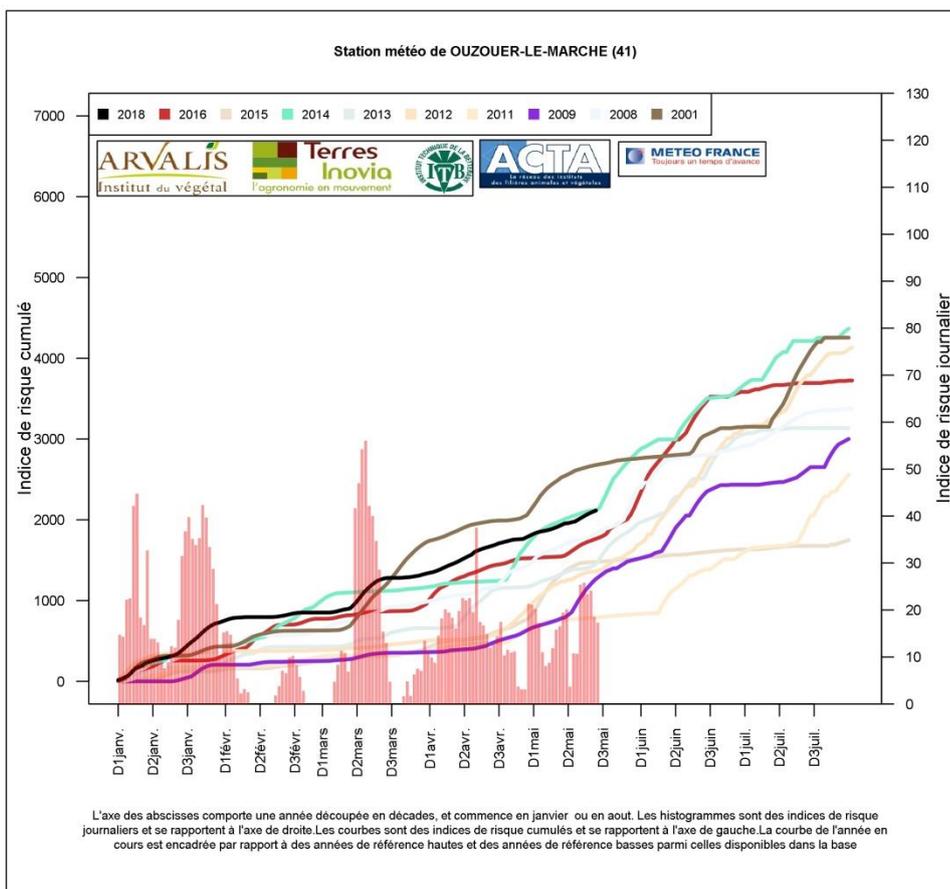


Source Photos : ARVALIS - Institut du végétal

Dégâts de limaces - Semaine 21



Les informations du modèle limace de l'ACTA nous montre un niveau de risque moyen à élevé pour la campagne en cours ([graphique ci-après](#)). La progression de l'indice de risque (courbe noire) est similaire à celle observée en 2014. Dans les prochains jours, le maintien des pluies et l'augmentation des températures devraient favoriser l'activité des limaces.



Directeur de publication : Jean-Pierre LEVEILLARD, Président de la Chambre régionale d'agriculture du Centre-Val de Loire
13 avenue des Droits de l'Homme - 45921 ORLEANS

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. Il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, qui ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'agriculture du Centre-Val de Loire dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures.

Action pilotée par les ministères chargés de l'agriculture et de l'écologie avec l'appui financier de l'agence française de la biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollution diffuses attribués au financement de plan EcoPhyto 2.



CICADELLE VERTE

La présence de **cicadelle verte** (*Zyginidia scutellaris*) est signalée dans 2 parcelles du 18 et du 45.

La nuisibilité est significative uniquement lorsque la feuille de l'épi commence à porter des traces blanches. Cette cicadelle ne transmet pas de virus.



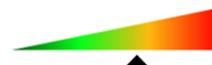
Crédit photo :
ARVALIS – Institut du végétal

PUCERONS

Metopolophium dirrhodum :

Sur 22 parcelles observées, 2 (4-6F) signalent de 1 à 10 pucerons *Sitobion avenae* dans le 18. **Le seuil de nuisibilité est atteint**

Niveau de risque :
De 3 à 8 feuilles



Sitobion avenae :

1 signalement dans le 45 avec jusqu'à 10 pucerons par plante.

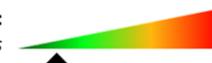
Niveau de risque :
De 3 à 10 feuilles



Rhopalosiphum padi :

Pas de signalement de l'espèce.

Niveau de risque :
Levée – 5/6 feuilles



Seuil de nuisibilité

ESPECE	DESCRIPTION	SEUILS DE NUISIBILITE EN FONCTION DU STADE En nombre de pucerons par plante
<p><i>Metopolophium dirrhodum</i></p> 	<p>Taille : environ 2 mm Couleur : vert amande pâle Les cornicules et les pattes ne sont pas colorées. Ligne d'un vert plus foncé sur le dos.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Avant 3-4 f. du maïs : 5 pucerons/plante Entre 4 et 6 f. du maïs : 10 pucerons/plante Entre 6 et 8 f. du maïs : 20 à 50 pucerons/plante Après 8-10 f. du maïs : + 100 pucerons/plante <p>Observez la face inférieure des feuilles</p>
<p><i>Sitobion avenae</i></p> 	<p>Taille : environ 2 mm Couleur : variable, souvent d'un vert plutôt foncé, parfois brun ou rose jaunâtre. On le distingue de <i>M.dirrhodum</i> essentiellement par la couleur noire de ses cornicules.</p>	<p>Entre 3 et 10 feuilles du maïs : 500 pucerons/plante (avec de nombreux ailés) ou production de miellat sur les feuilles à proximité de l'épi.</p>
<p><i>Rhopalosiphum padi</i></p> 	<p>Taille : inférieure à 2 mm Couleur : vert très foncé, presque noir. Forme globuleuse avec une zone rougeâtre foncée caractéristique à l'arrière de l'abdomen.</p>	<p>Arrivée possible dès 5-6 feuilles mais risque majeur de progression à la sortie des panicules. Quand quelques panicules sont touchées par les premiers pucerons, observer tous les jours les parcelles et l'évolution des populations de pucerons et d'auxiliaires.</p>

Crédit photo : Arvalis Institut du Végétal

AUTRES OBSERVATIONS

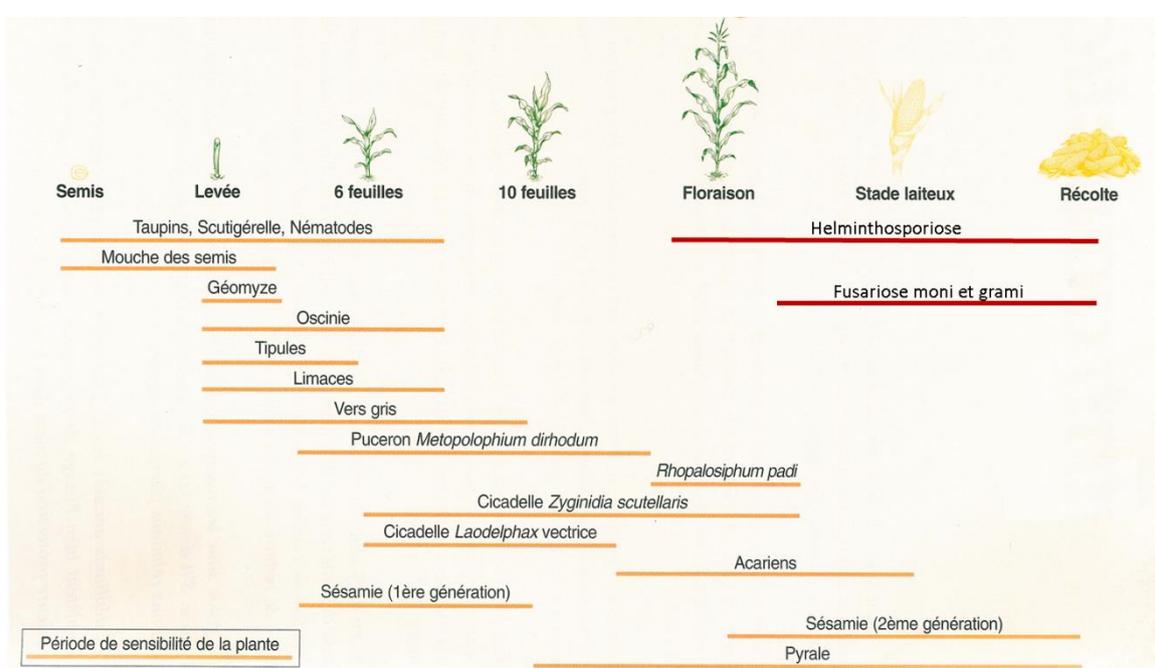
5 signalements de faibles dégâts dus à des **oiseaux**. Dans le 41, une parcelle est touchée à hauteur de 20% des plantes.

Taupins dans le 37 (dégâts < à 20%).

Traces de scutigérelle dans le 41.

Annexes

RAPPEL DES STADES DE SENSIBILITE AUX PRINCIPAUX RAVAGEURS ET MALADIES



**BULLETIN
DE SANTE
DU VEGETAL**
en région Centre

Abonnez-vous **gratuitement**
aux BSV de la région Centre
www.centre.chambagri.fr

Directeur de publication : Jean-Pierre LEVEILLARD, Président de la Chambre régionale d'agriculture du Centre-Val de Loire
13 avenue des Droits de l'Homme - 45921 ORLEANS

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. Il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, qui ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'agriculture du Centre-Val de Loire dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures.

Action pilotée par les ministères chargés de l'agriculture et de l'écologie avec l'appui financier de l'agence française de la biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollution diffuses attribués au financement de plan Ecophyto 2.

STADES DES PARCELLES REFERENCEES EN SEMAINE 21



☪ = Suivi de chrysalidation

☪ L3F à 4F

☪ 5F à 7F

☪ pas d'info

RELEVÉ DES PIÈGES PYRALES EN SEMAINE 21



☪ = 0

☪ 1 à 5

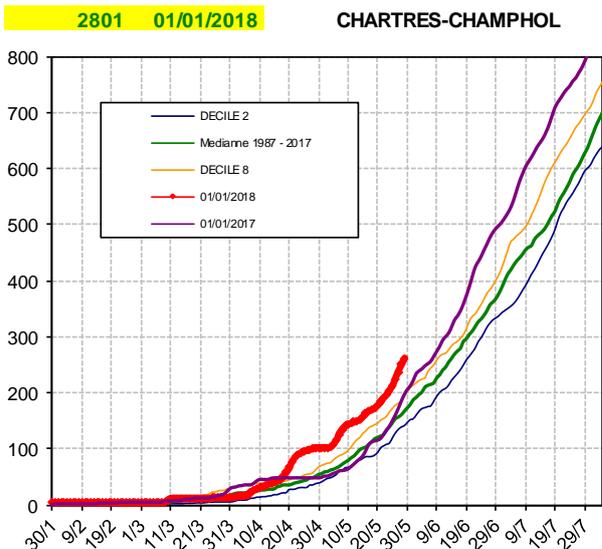
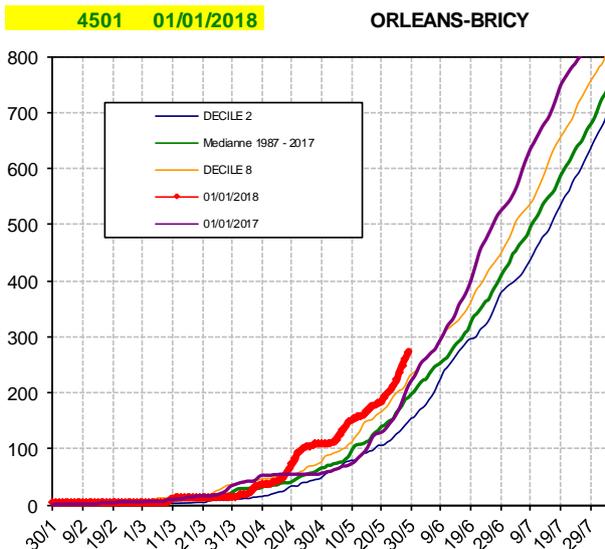
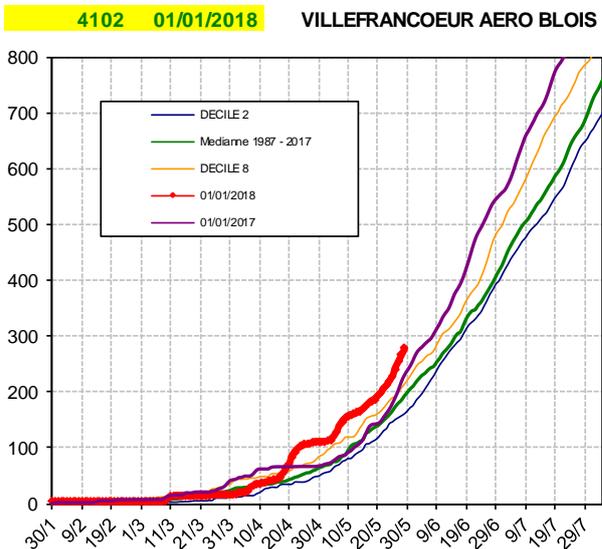
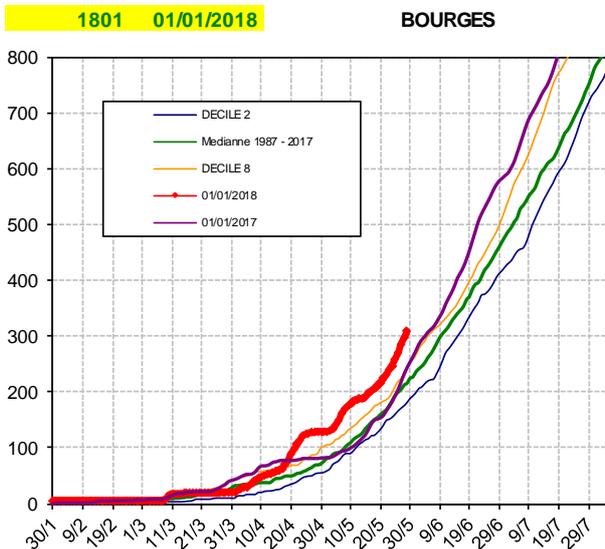
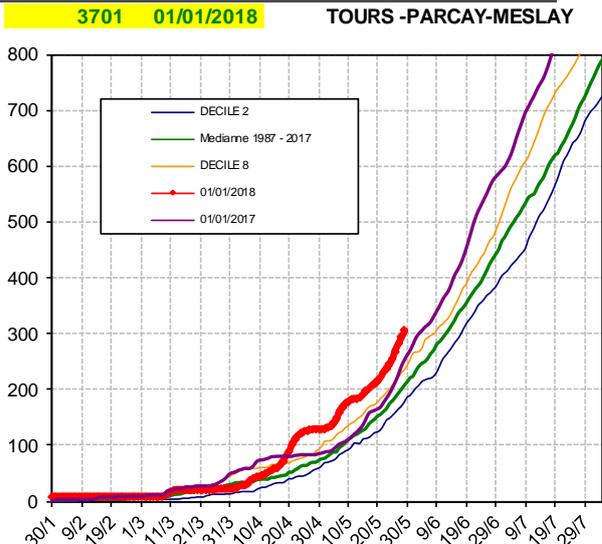
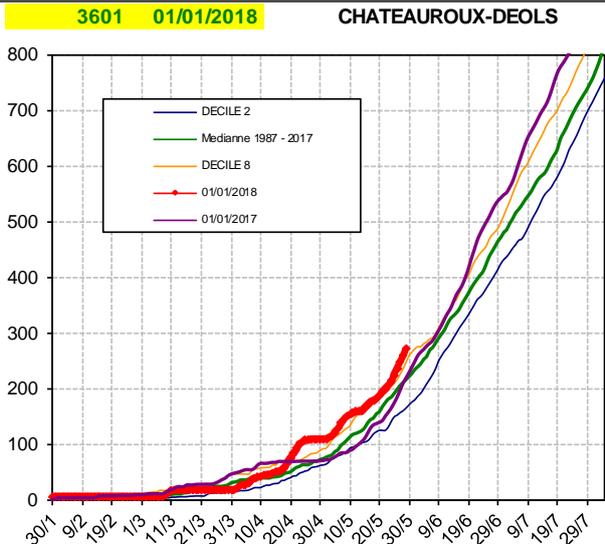
☪ pas d'info

Directeur de publication : Jean-Pierre LEVEILLARD, Président de la Chambre régionale d'agriculture du Centre-Val de Loire
13 avenue des Droits de l'Homme - 45921 ORLEANS

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. Il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, qui ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'agriculture du Centre-Val de Loire dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures.

Action pilotée par les ministères chargés de l'agriculture et de l'écologie avec l'appui financier de l'agence française de la biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollution diffuses attribués au financement de plan Ecophyto 2.

SOMMES DE TEMPERATURES (BASE 10 DEPUIS 01/01/2018)



Source des données : Arvalis-Institut du végétal - Météo France

Directeur de publication : Jean-Pierre LEVEILLARD, Président de la Chambre régionale d'agriculture du Centre-Val de Loire
13 avenue des Droits de l'Homme - 45921 ORLEANS

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. Il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, qui ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'agriculture du Centre-Val de Loire dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures.

Action pilotée par les ministères chargés de l'agriculture et de l'écologie avec l'appui financier de l'agence française de la biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollution diffuses attribués au financement de plan EcoPhyto 2.

